

No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

PROCÈS-VERBAL de la réunion du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine tenue le 29 octobre 2014, à 15 heures, au Centre Bonne Aventure de Bonaventure, dans la MRC de Bonaventure, sous la présidence de M. Richard St-Laurent et à laquelle étaient présents :

M. Guy Gallant

Préfet
Représentant de la MRC d'Avignon

M. Richard St-Laurent

Représentant la MRC d'Avignon

M. Jean-Guy Poirier

Préfet
Représentant la MRC de Bonaventure

M^{me} Diane Lebouthillier

Préfet
Représentant la MRC du Rocher-Percé

M. Daniel Côté

Maire de Gaspé
Représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé

M^{me} Délisca Ritchie Roussy

Préfet
Représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé

M^{me} Micheline Pelletier

Maire de Sainte-Anne-des-Monts
Représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

ÉTAIENT ABSENTS :

M^{me} Louise Langlois

Maire de Chandler
Représentant la MRC du Rocher-Percé

M. Allen Cormier

Préfet
Représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

M. Roger Chevarie

Représentant l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

M. Jonathan Lapierre

Maire des Îles-de-la-Madeleine
Représentant l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

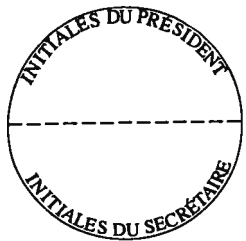
ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

Grégoire Arsenault – LBA Stratégie Conseils

Didier Dufour - Coordonnateur

Gilbert Scantland – Directeur général et secrétaire-trésorier

Jean-François Thériault – LBA Stratégies Conseils

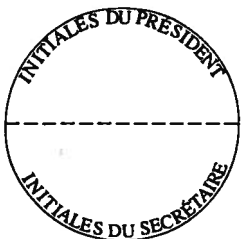


No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

ORDRE DU JOUR TEL QU'ADOPTÉ

1. Ouverture de la réunion;
2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour;
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 14 août 2014;
4. Suivi du procès-verbal de la réunion du 14 août 2014;
5. Correspondance;
6. Approbation des comptes payés et à payer;
7. Résolution pour approbation des états financiers 2013;
8. Résolution pour approuver les prévisions budgétaires 2015;
9. Résolution attestant des ententes de partenariats avec chacun des promoteurs dans le cadre de l'appel d'offres A/O 2013-01, autorisant le représentant autorisé de chacun des partenaires privés à signer et déposer les soumissions pour chacun des projets dans le cadre de l'appel d'offres A/O 2013-01;
10. Date et lieu de la prochaine rencontre;
11. Varia;
12. Clôture de l'assemblée.



No de résolution
ou annotation

R-2014-25

R-2014-26

R-2014-27

Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président, M. Richard St-Laurent ouvre la réunion et souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

2. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

M. St-Laurent fait lecture du projet d'ordre du jour.

M^{me} Micheline Pelletier propose d'adopter le projet d'ordre en ajoutant au point 11, Varia ouvert.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 14 AOÛT 2014

Les membres du conseil d'administration ayant pris connaissance du procès-verbal, il n'y a pas de lecture.

M^{me} Délisca Ritchie Roussy propose que le procès verbal soit adopté tel que présenté.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

4. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 14 AOÛT 2014

À la demande du président, Didier Dufour informe les membres du conseil d'administration que le financement du projet le Plateau II a été complété avec succès.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

5. CORRESPONDANCE

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

6. APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

La liste des comptes payés et à payer est déposée aux membres du conseil d'administration, elle a également été transmise de façon électronique.

Les comptes payés au 12 septembre totalisent 10 559,81 \$.
Les comptes à payer au 17 octobre 2014 totalisent 4 538,90 \$.

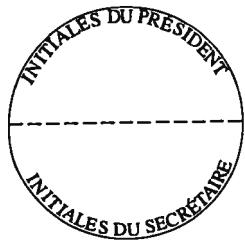
Pour un total de 15 098,71 \$.

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Diane Lebouthillier que la liste des comptes totalisant un montant de 15 098,71 \$ soit approuvée.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

7. RÉSOLUTION POUR APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS 2013

M. Grégoire Arsenault donne aux membres du conseil d'administration des explications sur les états financiers.



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

ATTENDU QUE les états financiers vérifiés par la firme « ABCA, Société de comptables professionnels agréés », pour l'année 2013 ont été présentés au conseil d'administration;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Diane Lebouthillier

QUE le conseil de la Régie adopte les états financiers 2013.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

R-2014-28

8. RÉSOLUTION POUR APPROUVER LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015

Les membres ont reçu copie des prévisions financières 2015. Ces prévisions prévoient des distributions aux MRC de 300 000 \$ et un excédent de 30 263 \$.

M. Grégoire Arsenault donne des informations supplémentaires, car pour compléter les prévisions, il a fallu consulter le MAMOT.

ATTENDU QUE les prévisions financières 2015 ont été présentées au conseil d'administration de la Régie qui s'en déclare satisfait;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Diane Lebouthillier

QUE le conseil de la Régie adopte, pour l'exercice financier 2015, un budget montrant un excédent de 30 263 \$ tel que décrit aux prévisions financières déposées au conseil ce jour;

QUE ce budget soit transmis pour adoption aux municipalités régionales de comté et à l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine, à titre de membres de la Régie;

QUE ce budget soit transmis au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire après son adoption par les membres de la Régie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

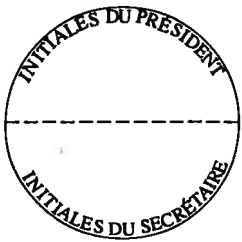
R-2014-29

9. RÉSOLUTIONS ATTESTANT DES ENTENTES DE PARTENARIATS AVEC CHACUN DES PROMOTEURS DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES A/O 2013-01, AUTORISANT LE REPRÉSENTANT AUTORISÉ DE CHACUN DES PARTENAIRES PRIVÉS À SIGNER ET DÉPOSER LES SOUMISSIONS POUR CHACUN DES PROJETS DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES A/O 2013-01

ATTENDU QU'Hydro-Québec a publié un appel d'offres le 6 novembre 2013 pour l'achat de 450 MW d'énergie produite à partir d'éoliennes (A/O 2013-01);

ATTENDU QUE l'appel d'offres A/O 2013-01 prévoit que 300 MW des 450 MW seront réservés aux projets situés sur le territoire du Bas-St-Laurent et de la Gaspésie;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Énergie éolienne Bas-St-Laurent, S.E.N.C. (« Milieu local ») ont signé un contrat de coentreprise harmonisant les conditions de participations à l'appel d'offres d'Hydro-Québec (A/O 2013-01) pour des projets situés sur les territoires du Bas-St-Laurent et de la Gaspésie et prévoyant la mise en place d'entente de participation avec des partenaires privés dans des sociétés en commandite afin de construire et opérer un ou des parcs éoliens;



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

ATTENDU QUE Énergie éolienne Bas-St-Laurent S.E.N.C., la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Boralex inc. (« Boralex ») (collectivement, les « Partenaires ») ont conclu une entente de participation prévoyant la création d'une société en commandite pour la construction et l'opération d'un ou plusieurs parcs éoliens tel qu'identifié dans l'entente de participation et que ces projets ont reçus l'appui d'Énergie éolienne Bas-St-Laurent S.E.N.C. et de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie -Îles-de-la-Madeleine (les « Projets »);

ATTENDU QUE les partenaires ont l'intention de déposer les Projets auprès d'Hydro-Québec Distribution dans le cadre de l'appel d'offres (A/O 2013-01);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY GALLANT :

QUE la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine atteste de son partenariat avec Énergie éolienne Bas-St-Laurent, S.E.N.C. et Boralex pour la construction et l'exploitation du projet PARC ÉOLIEN BAS-ST-LAURENT 1 et de son engagement à constituer une entité conforme aux engagements de la soumission si celle-ci est retenue,

QUE la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine autorise le représentant autorisé de Boralex à signer et à soumettre les documents de soumission relatifs au projet de parc éolien PARC ÉOLIEN BAS-ST-LAURENT 1 dans le cadre de l'Appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution (A/O 2013-01).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-GUY POIRIER :

QUE la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine atteste de son partenariat avec Énergie éolienne Bas-St-Laurent, S.E.N.C. et Boralex pour la construction et l'exploitation du projet PARC ÉOLIEN BAS-ST-LAURENT 2 et de son engagement à constituer une entité conforme aux engagements de la soumission si celle-ci est retenue,

QUE la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine autorise le représentant autorisé de Boralex à signer et à soumettre les documents de soumission relatifs au projet de parc éolien PARC ÉOLIEN BAS-ST-LAURENT 2 dans le cadre de l'Appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution (A/O 2013-01).

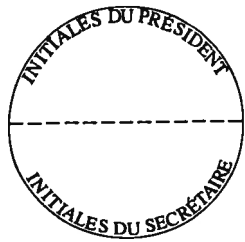
La proposition est adoptée à l'unanimité.

ATTENDU QUE Énergie éolienne Bas-St-Laurent S.E.N.C., la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et EDF EN Canada inc. (« EDF ») (collectivement, les « Partenaires ») ont conclu une entente de participation prévoyant la création d'une société en commandite pour la construction et l'opération d'un ou plusieurs parcs éoliens tel qu'identifié dans l'entente de participation et que ces projets ont reçus l'appui d'Énergie éolienne Bas-St-Laurent S.E.N.C. et de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine (les « Projets »);

IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} DIANE LEBOUTHILLIER :

R-2014-30

R-2014-31



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

QUE la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine atteste de son partenariat avec Énergie éolienne Bas-St-Laurent, S.E.N.C. et EDF pour la construction et l'exploitation du projet PARC ÉOLIEN NICOLAS-RIOU et de son engagement à constituer une entité conforme aux engagements de la soumission si celle-ci est retenue,

QUE la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine autorise le représentant autorisé de EDF à signer et à soumettre les documents de soumission relatifs au projet de parc éolien PARC ÉOLIEN NICOLAS-RIOU dans le cadre de l'Appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution (A/O 2013-01).

R-2014-32

La proposition est adoptée à l'unanimité.

ATTENDU QUE Énergie éolienne Bas-St-Laurent S.E.N.C., la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et HSI Val-Brillant S.E.C. (« HSI ») (collectivement, les « Partenaires ») ont conclu une entente de participation prévoyant la création d'une société en commandite pour la construction et l'opération d'un ou plusieurs parcs éoliens tel qu'identifié dans l'entente de participation et que ces projets ont reçus l'appui d'Énergie éolienne Bas-St-Laurent S.E.N.C. et de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie -Îles-de-la-Madeleine (les « Projets »);

IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} DÉLISCA RITCHIE ROUSSY :

QUE la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine atteste de son partenariat avec Énergie éolienne Bas-St-Laurent, S.E.N.C. et HSI pour la construction et l'exploitation du projet PROJET COMMUNAUTAIRE - VAL-BRILLANT et de son engagement à constituer une entité conforme aux engagements de la soumission si celle-ci est retenue,

QUE la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine autorise le représentant autorisé de HSI à signer et à soumettre les documents de soumission relatifs au projet de parc éolien PROJET COMMUNAUTAIRE - VAL-BRILLANT dans le cadre de l'Appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution (A/O 2013-01).

R-2014-33

La proposition est adoptée à l'unanimité.

ATTENDU QUE Énergie éolienne Bas-St-Laurent S.E.N.C., la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Innergex énergie renouvelable inc. (« Innergex ») (collectivement, les « Partenaires ») ont conclu une entente de participation prévoyant la création d'une société en commandite pour la construction et l'opération d'un ou plusieurs parcs éoliens tel qu'identifié dans l'entente de participation et que ces projets ont reçus l'appui d'Énergie éolienne Bas-St-Laurent S.E.N.C. et de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (les « Projets »);

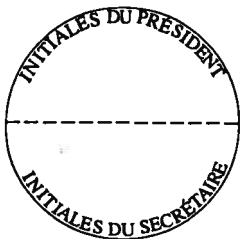
IL EST PROPOSÉ PAR M. DANIEL CÔTÉ :

QUE la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine atteste de son partenariat avec Énergie éolienne Bas-St-Laurent, S.E.N.C. et INNERGEX pour la construction et l'exploitation du projet PROJET LES BASQUES (a) et de son engagement à constituer une entité conforme aux engagements de la soumission si celle-ci est retenue,

QUE la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine autorise le représentant autorisé de INNERGEX à signer et à soumettre les documents de soumission relatifs au projet de parc éolien PROJET LES BASQUES (a) dans le cadre de l'Appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution (A/O 2013-01).

R-2014-34

La proposition est adoptée à l'unanimité.



No de résolution
ou annotation

R-2014-35

R-2014-36

R-2014-37

Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} MICHELINE PELLETIER :

QUE la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine atteste de son partenariat avec Énergie éolienne Bas-St-Laurent, S.E.N.C. et INNERGEX pour la construction et l'exploitation du projet PROJET LES BASQUES et de son engagement à constituer une entité conforme aux engagements de la soumission si celle-ci est retenue,

QUE la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine autorise le représentant autorisé de INNERGEX à signer et à soumettre les documents de soumission relatifs au projet de parc éolien PROJET LES BASQUES dans le cadre de l'Appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution (A/O 2013-01).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY GALLANT :

QUE la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine atteste de son partenariat avec Énergie éolienne Bas-St-Laurent, S.E.N.C. et INNERGEX pour la construction et l'exploitation du projet PROJET KAMOURASKA / RIVIÈRE-DU-LOUP / TÉMISCOUATA et de son engagement à constituer une entité conforme aux engagements de la soumission si celle-ci est retenue,

QUE la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine autorise le représentant autorisé de INNERGEX à signer et à soumettre les documents de soumission relatifs au projet de parc éolien PROJET KAMOURASKA / RIVIÈRE-DU-LOUP / TÉMISCOUATA dans le cadre de l'Appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution (A/O 2013-01).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-GUY POIRIER :

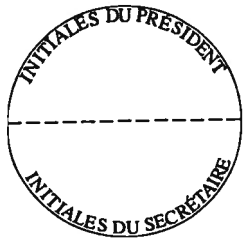
QUE la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine atteste de son partenariat avec Énergie éolienne Bas-St-Laurent, S.E.N.C. et INNERGEX pour la construction et l'exploitation du projet PROJET MARSOUÏ / RIVIÈRE-À-CLAUDE et de son engagement à constituer une entité conforme aux engagements de la soumission si celle-ci est retenue,

QUE la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine autorise le représentant autorisé de INNERGEX à signer et à soumettre les documents de soumission relatifs au projet de parc éolien PROJET MARSOUÏ / RIVIÈRE-À-CLAUDE dans le cadre de l'Appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution (A/O 2013-01).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} DIANE LEBOUTHILLIER :

QUE la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine atteste de son partenariat avec Énergie éolienne Bas-St-Laurent, S.E.N.C. et INNERGEX pour la construction et l'exploitation du projet PROJET MESGI'G UGJU'S'N (MU2) et de son engagement à constituer une entité conforme aux engagements de la soumission si celle-ci est retenue,



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

QUE la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine autorise le représentant autorisé de INNERGEX à signer et à soumettre les documents de soumission relatifs au projet de parc éolien PROJET MESGI'G UGJU'S'N (MU2) dans le cadre de l'Appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution (A/O 2013-01).

R-2014-38

La proposition est adoptée à l'unanimité

ATTENDU QU'Énergie éolienne Bas-St-Laurent S.E.N.C., la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Invenergy Wind Canada Development ULC. (« Invenergy ») (collectivement, les « Partenaires ») ont conclu une entente de participation prévoyant la création d'une société en commandite pour la construction et l'opération d'un ou plusieurs parcs éoliens tel qu'identifiés dans l'entente de participation et que ces projets ont reçus l'appui d'Énergie éolienne Bas-St-Laurent S.E.N.C. et de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (les « Projets »);

IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} DÉLISCA RITCHIE-ROUSSY :

QUE la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine atteste de son partenariat avec Énergie éolienne Bas-St-Laurent, S.E.N.C. et INVENERGY pour la construction et l'exploitation du projet PROJET BOISBOUSCACHE et de son engagement à constituer une entité conforme aux engagements de la soumission si celle-ci est retenue,

QUE la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine autorise le représentant autorisé de INVENERGY à signer et à soumettre les documents de soumission relatifs au projet de parc éolien PROJET BOISBOUSCACHE dans le cadre de l'Appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution (A/O 2013-01).

R-2014-39

La proposition est adoptée à l'unanimité.

IL EST PROPOSÉ PAR M. DANIEL CÔTÉ :

QUE la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine atteste de son partenariat avec Énergie éolienne Bas-St-Laurent, S.E.N.C. et INVENERGY pour la construction et l'exploitation du projet PROJET PICARD-ST-ANTONIN et de son engagement à constituer une entité conforme aux engagements de la soumission si celle-ci est retenue,

QUE la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine autorise le représentant autorisé de INVENERGY à signer et à soumettre les documents de soumission relatifs au projet de parc éolien PROJET PICARD-ST-ANTONIN dans le cadre de l'Appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution (A/O 2013-01).

R-2014-40

La proposition est adoptée à l'unanimité.

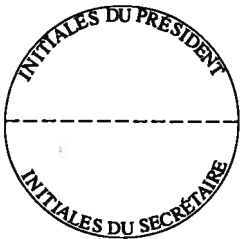
IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} MICHELINE PELLETIER :

QUE la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine atteste de son partenariat avec Énergie éolienne Bas-St-Laurent, S.E.N.C. et INVENERGY pour la construction et l'exploitation du projet PROJET POHÉNÉGAMOOK-PICARD-ST-ANTONIN et de son engagement à constituer une entité conforme aux engagements de la soumission si celle-ci est retenue,

QUE la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine autorise le représentant autorisé de INVENERGY à signer et à soumettre les documents de soumission relatifs au projet de parc éolien PROJET POHÉNÉGAMOOK-PICARD-ST-ANTONIN dans le cadre de l'Appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution (A/O 2013-01).

R-2014-41

La proposition est adoptée à l'unanimité.



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY GALLANT :

QUE la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine atteste de son partenariat avec Énergie éolienne Bas-St-Laurent, S.E.N.C. et INVENERGY pour la construction et l'exploitation du projet PROJET POHÉNÉGAMOOK et de son engagement à constituer une entité conforme aux engagements de la soumission si celle-ci est retenue,

QUE la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine autorise le représentant autorisé de INVENERGY à signer et à soumettre les documents de soumission relatifs au projet de parc éolien PROJET POHÉNÉGAMOOK dans le cadre de l'Appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution (A/O 2013-01).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

R-2014-42

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-GUY POIRIER :

QUE la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine atteste de son partenariat avec Énergie éolienne Bas-St-Laurent, S.E.N.C. et INVENERGY pour la construction et l'exploitation du projet PROJET RONCEVAUX et de son engagement à constituer une entité conforme aux engagements de la soumission si celle-ci est retenue,

QUE la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine autorise le représentant autorisé de INVENERGY à signer et à soumettre les documents de soumission relatifs au projet de parc éolien PROJET RONCEVAUX dans le cadre de l'Appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution (A/O 2013-01).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

R-2014-43

ATTENDU QU'Énergie éolienne Bas-St-Laurent S.E.N.C., la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Systèmes d'énergie renouvelable Canada inc. et Pattern renewable holding Canada ULC (ensemble « RES et al. ») (collectivement, les « Partenaires ») ont conclu une entente de participation prévoyant la création d'une société en commandite pour la construction et l'opération d'un ou plusieurs parcs éoliens tel qu'identifié dans l'entente de participation et que ces projets ont reçus l'appui d'Énergie éolienne Bas-St-Laurent S.E.N.C. et de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (les « Projets »);

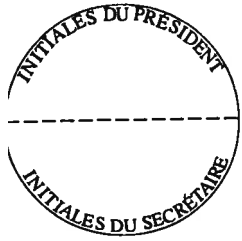
IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} DIANE LEBOUTHILLIER :

QUE la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine atteste de son partenariat avec Énergie éolienne Bas-St-Laurent, S.E.N.C. et RES et al. pour la construction et l'exploitation du projet PROJET BOISBOUSCACHE et de son engagement à constituer une entité conforme aux engagements de la soumission si celle-ci est retenue,

QUE la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine autorise le représentant autorisé de RES et al. à signer et à soumettre les documents de soumission relatifs au projet de parc éolien PROJET BOISBOUSCACHE dans le cadre de l'Appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution (A/O 2013-01).

La proposition est adoptée à l'unanimité

R-2014-44



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} DÉLISCA RITCHIE-ROUSSY :

QUE la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine atteste de son partenariat avec Énergie éolienne Bas-St-Laurent, S.E.N.C. et RES et al. pour la construction et l'exploitation du projet PROJET NEIGETTE et de son engagement à constituer une entité conforme aux engagements de la soumission si celle-ci est retenue,

QUE la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine autorise le représentant autorisé de RES et al. à signer et à soumettre les documents de soumission relatifs au projet de parc éolien PROJET NEIGETTE dans le cadre de l'Appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution (A/O 2013-01).

R-2014-45

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents

IL EST PROPOSÉ PAR M. DANIEL CÔTÉ :

QUE la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine atteste de son partenariat avec Énergie éolienne Bas-St-Laurent, S.E.N.C. et RES et al. pour la construction et l'exploitation du projet PROJET PUDDING STONE et de son engagement à constituer une entité conforme aux engagements de la soumission si celle-ci est retenue,

QUE la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine autorise le représentant autorisé de RES et al. à signer et à soumettre les documents de soumission relatifs au projet de parc éolien PROJET PUDDING STONE dans le cadre de l'Appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution (A/O 2013-01).

R-2014-46

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents

10. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine réunion sera convoquée au besoin.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

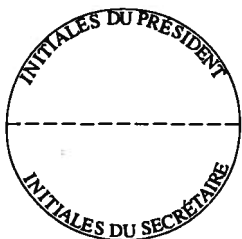
11. VARIA

Il n'y a aucun point au varia.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

12. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

M^{me} Diane Micheline Pelletier propose la levée de l'assemblée, il est 17 heures.



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

CERTIFICATION

Lu et certifié conforme par
le président,

Lu et certifié conforme par
le secrétaire-trésorier,

Richard St-Laurent

Gilbert Scantland

Date

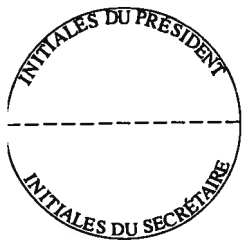
Date

ADOPTION

Adopté par résolution du conseil d'administration le :

23 janvier 2015

Date



No de résolution
ou annotation

**Régie intermunicipale de l'énergie
Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine**

